



Compte-rendu de la Commission de l'Organisation des compétitions du 16 NOVEMBRE 2022 PV N°8/22-23

Présentiel : F. Leclercq, M. Belfatmi, F. Meziani, N. Meziani, S. Mesrour,

Excusé : M. Bakouri

Invité : D. Luangraj

Communication :

Pour toutes demandes concernant la COC 93 merci de bien vouloir les faire parvenir à l'adresse mail de la commission 5893000.coc@ffhandball.net

RAPPEL :

92 SITUATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'ARBITRAGE

92.1.2 Défaillance des juges-arbitres officiellement désignés, dans les compétitions sous

Couvert de la CNA sans désignation d'un juge-délégué ou désignée dans les compétitions Territoriales.

Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement.

La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officient que si les juges arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

- **s'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,**
- **en cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent.**
Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- **à défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer.**

Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).



WEEK-END DU 12-13 NOVEMBRE 2022

PÉNALITÉ FINANCIÈRE

Pas de Responsable Salle sur Feuille de Match

Article 88.2 des règlements généraux

+16F 1ERE DIVISION TERRITORIALE Poule A VILLEMOMBLE HANDBALL 1B vs NOISY-LE-GRAND HANDBALL 1D	VILLEMOMBLE HANDBALL 1B
+16M 1ERE DIVISION TERRITORIALE VILLEMOMBLE HANDBALL 1C vs TREMBLAY-EN-FRANCE HANDBALL 1C	VILLEMOMBLE HANDBALL 1C
U15M DÉPARTEMENTAL 1ERE DIVISION POULE B HANDBALL CLUB NOISEEN vs TREMBLAY-EN-FRANCE HANDBALL 1D	HANDBALL CLUB NOISEEN

PÉNALITÉ SPORTIVE ET FINANCIÈRE

Joueur Trop Jeune

Article 109.3.4 des règlements généraux

U18M DÉPARTEMENTAL HONNEUR VILLEMOMBLE HANDBALL 1B vs NOISY-LE-GRAND HANDBALL 6 joueurs trop jeunes	NOISY-LE-GRAND HANDBALL
--	----------------------------

Joueur non qualifié à la date du match

Article 30.1 (d) des règlements généraux

U15M DÉPARTEMENTAL Honneur MONTREUIL HANDBALL 1B vs SECTION RAINCEENNE DE HANDBALL	SECTION RAINCEENNE DE HANDBALL
---	-----------------------------------

Non-respect de la procédure en cas de carence d'arbitre

Article 92 des règlements généraux

+16M 1ERE DIVISION TERRITORIALE HBC NEUILLY SUR MARNE vs ATHLETIC CLUB DE BOBIGNY	HBC NEUILLY SUR MARNE /ATHLETIC CLUB DE BOBIGNY
--	---

Joueur (s) non autorisé(s) à jouer.

109.3.1 Joueur non qualifié pour participer à une rencontre en relation avec :

- **la catégorie de licence (articles 32 et 44 des présents règlements et article 9.5 du règlement général des compétitions nationales).**

U13M DÉPARTEMENTAL NEUILLY-PLAISANCE SPORTS vs CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS / HBC ROMAINVILLE vs NEUILLY PLAISANCE SPORTS	NEUILLY- PLAISANCE SPORTS
--	---------------------------------

Forfait Isolé Tournoi 13 novembre 2022

U13F MONTREUIL Tournoi 13 novembre 2022	MONTREUIL HANDBALL
---	--------------------



Classement ayant droit 93 challenge régional U13F

- 1/ HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS
- 2/ CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS
- 3/ HANDBALL CLUB DE GAGNY
- 4/ TREMBLAY-EN-FRANCE HANDBALL
- 5/ AULNAY HANDBALL
- 6/ BLANC-MESNIL SPORT HANDBALL

Classement ayant droit 93 challenge régional U13M

- 1/ HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN
- 2/ TREMBLAY-EN-FRANCE HANDBALL
- 3/ CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS
- 4/ HANDBALL CLUB DE GAGNY
- 5/ VILLEMOMBLE HANDBALL
- 6/ MONTREUIL HANDBALL

**Le Président de la COC 93
Mohamed Mehdi BELFATMI**

**Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV
n'ont pas pris part aux débats.**